

—Voici le nombre des navires en construction, on à Québec et leur tonnage, etc., à la date du 16 courant :

Constructeurs.	Bâtimens	Tonn.	Ouvriers
A. Gilmour et Cie.	1	800	50
H. Dinning et Cie.	1	1200	100
W. H. Baldwin.	1	1350	240
Do.	1	1150	
P. Valin.	1	600	50
E. Trahan.	1	650	—
Samson et Cie.	1	700	—
W. G. Russell,	1	1100	100
P. Brunel.	1	500	40
	9	8050	580

(Journal de Québec.)

—Il a été vendu, dit-on, dix mille portraits photographiés de John Brown, le héros de Harper's Ferry, et la demande va toujours en s'accroissant.

### CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

“La note biographique publiée dans le “Canadien” du 2 courant, intitulé “le Sorcier d'Anticosti,” renferme quelques inexactitudes d'autant plus graves qu'elles ont un rapport étroitement lié à la mémoire du héros en question.

“Le premier point à contredire est le genre de mort de madame Gamache qui ne périt pas victime du “froid glacial d'Anticosti ;” mais qui mourut d'une affection de poitrine. Elle ne laisse pas non plus “deux enfants en bas âge,” mais trois, et ces derniers ne “la suivirent pas de près dans la froide terre du tombeau,” mais ils vivent encore et deux d'entr'eux demeurent en notre ville, et l'autre dans une paroisse peu éloignée de Québec : la moindre justice qu'on devait rendre aux enfants Gamache, dans une biographie qui les touche de si près, c'était de leur tenir compte au moins de leur existence.

“Le correspondant du “Canadien,” “Piscator,” termine sa notice historique et topographique, en ajoutant que “l'Ile d'Anticosti” est maintenant la propriété d'une famille de Québec. Je regrette également d'avoir à contredire ce dernier renseignement ; mais comme les enfants Gamache sont héritiers présomptifs du “Sorcier d'Anticosti,” ils ont un droit incontestable à la partie de cette Ile qui lui appartenait et qui avoisine, la “Baie Gamache.” Je ne suis cependant pas étonné qu'on n'ait pas tenu compte de ce fait ; car après les avoir supposés morts, il n'était que logique de les supposer aussi dépouillés de leur propriété.

“Avant de vous quitter, monsieur le

rédacteur, je crois devoir profiter de cette occasion pour féliciter le correspondant “Piscator,” sur l'heureuse idée qu'il a eu de rappeler à “ses lecteurs” (dans un moment de loisir, sans doute, le souvenir des singularités caractéristiques de celui qu'il a décoré si à propos du titre pompeux et redoutable de “Sorcier d'Anticosti ;” mais en même temps j'éprouve une vive contrariété à la pensée qu'il ne serait pas équitable de décerner à “Piscator,” le beau nom de “Sorcier,” pour avoir fait reproduire un extrait fidèle de l'écrit de monsieur l'abbé Ferland, publié dans le “Journal de Québec” en 1855.

—JOS. GAMACHE.

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi dans l'intérêt du public de demander à maître Pierre Gauthier, maçon, qui sollicite actuellement auprès du gouvernement par l'entremise de son ami Pierre Gauvreau, une place de surveillant des nouvelles prisons et cours, quels titres il montre pour prouver qu'il est digne du poste qu'il désire? A moins que le gouvernement ait besoin du plus grand chicanier de la province pour intenter un procès à l'un des entrepreneurs, nous ne voyons pas comment cet individu peut être digne de surveiller un ouvrage quand il ne peut pas faire les travaux qu'il entreprend.

A l'appui de ce que j'avance je citerai l'abandon qu'il a fait de son contrat passé avec les syndics de Sainte Marie de la Baie tout en ayant soin de retirer huit cents piastres sur le prix du contrat. Il faut dire que Gauthier par un tour de sa façon avait fait perdre ce contrat à M. Antoine Pampalon. Les syndics ayant été obligés de confier la construction de leur nouvelle église à d'autres contracteurs, ceux-ci profitèrent de l'inexpérience des syndics en fait de maçonnerie pour mal construire cet édifice. Ayant demandé, en juin dernier, aux entrepreneurs pourquoi ils agissaient ainsi on me répondit qu'il ne répondait point de cet ouvrage qui était fait au goût du surveillant Gauthier!

Ainsi donc il est de la plus haute importance dans l'intérêt public de choisir pour surveiller la construction des édifices publics, des personnes intelligentes et sur tout d'un autre calibre que celui de maître Pierre Gauthier.

Avant de terminer cette correspondance je demanderai au surveillant des nouvelles cour et prison de Saint Joseph de la Baie, comment il se fait qu'il trouve ces édifices bien faits après les avoir, quelque temps, auparavant, jugés mal construits.

— UN MACON.

Monsieur le rédacteur,

En ma qualité de citoyen de Saint-Sauveur, et ayant contribué selon mes moyens à l'achat du nouvel orgue que les citoyens de Saint-Sauveur ont acheté, je demanderai à messieurs les marguilliers de la Fabrique de Saint-Roch, s'il est vrai, comme on le dit, qu'ils veulent nous ôter notre orgue et nous donner le leur qui est beaucoup moins bon et moins grand? Je ne crois pas que l'on veuille nous faire cette injustice, néanmoins, il est bon qu'ils soit connu que ceux qui ont contribué à l'achat de cet orgue ne veulent point se laisser duper.

— SAINT-SAUVEUR.

### ANNONCES.

#### PENSION.

Deux ou trois messieurs peuvent se procurer une bonne pension à un prix raisonnable, chez une famille Canadienne demeurant rue Saint Valier près de la rue du Pont.

S'adresser à ce bureau.

Québec 19 décembre 1859

#### ADRESSE D'AFFAIRES.

L. M. DARVEAU, notaire, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Aiguillon, numéro 26.

#### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

### L'OBSERVATEUR

PARAIT

UNE FOIS PAR SEMAINE.

On s'abonne chez L. M. DARVEAU, au No. 26, rue Aiguillon, faubourg Saint-Jean, Québec.

L'abonnement est de cinq chelins par année, payable INVARIABLEMENT d'avance.

Nous prévenons nos abonnés que monsieur JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

TARIF DES ANNONCES : Six lignes et au-dessous, 2s. pour la première insertion, et 6d. pour chaque insertion subséquente. Dix lignes et au-dessus de six lignes, 2s. 6d. pour la première insertion, et 6d. pour chaque insertion suivante. Au-dessus de dix lignes, 2d. par ligne pour la première insertion, et 1d. par ligne pour chaque insertion subséquente.